



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 7 août 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

Règlement numéro 11540-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 42-H, 44-H, 46 H, 47-H, 53-H, 54-H, 57-H, 59-H, 61-H, 78-H et 90-H

Ce Règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de La Jacques-Cartier, soit le 23 août 2018.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29 août 2018.

Jacques Arsenault
Greffier